

## Évaluation des dispositions et du fonctionnement de la Loi sur le statut de l'artiste

### Méthodologie

- [Examen de documents](#)
- [Entrevues avec des informateurs clés](#)
- [Sondage auprès des artistes](#)

Nous avons utilisé quatre méthodes de collecte de données aux fins de cette évaluation :

- examen de documents;
- entrevues avec des informateurs clés (n=65);
- sondage auprès des artistes (n=296);
- sondage auprès des producteurs fédéraux (n=8).

Nous avons préparé tous les instruments de collecte de données avec l'aide de Patrimoine canadien et de Développement des ressources humaines Canada. Ce rapport regroupe les résultats obtenus au moyen de ces méthodes.

### Examen de documents

L'examen de documents (se reporter à l'appendice B, volume II) fournit l'information générale permettant la mise en œuvre de l'évaluation globale et répond directement à certaines des questions soulevées lors de l'évaluation. Il présente les défis économiques que doivent relever les artistes professionnels de même que le contexte qui a débouché sur l'adoption de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Il décrit la Loi en détail et présente les intervenants importants et leur rôle respectif de même que les procédures du TCRPAP. De plus, il fournit un survol des activités à ce jour et passe en revue certains des grands problèmes qui ont surgi pendant les sept années suivant l'adoption de la Loi.

Dans le cadre de cet examen de documents, nous avons pris connaissance d'un vaste éventail de documents, notamment :

- site Web et documents du TCRPAP;
- rapports de recherche indépendants et articles de journaux;
- lois et règlements sur le statut de l'artiste (fédéraux et québécois);

- procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent des communications et de la culture;
- débats pertinents de la Chambre des communes;
- rapports de plusieurs commissions et groupes de travail fédéraux sur les arts et la culture;
- sites Web et publications de divers organismes du domaine des arts et de la culture.

On trouvera à l'appendice B une bibliographie complète.

## **Entrevues avec des informateurs clés**

Nous avons effectué des entrevues approfondies avec 65 informateurs clés dans le cadre d'entrevues individuelles et en groupe. Nous avons rédigé un rapport distinct sur les résultats des entrevues, que l'on peut trouver à l'appendice C, volume II.

Patrimoine canadien a ciblé les personnes pertinentes et leur a posté des demandes d'invitation à participer au sondage. PRA Inc. a ensuite téléphoné à chaque personne afin de convenir d'une date pour l'entrevue. Dans certains cas, la personne désignée par Patrimoine canadien n'était pas libre pendant la période de l'étude ou souhaitait se faire remplacer par une autre personne du même organisme. De plus, quelques informateurs clés ont refusé de participer à une entrevue ou n'ont pas donné suite à nos tentatives répétées d'entrer en contact avec eux (nous faisons au moins trois essais par informateur clé).

Nous avons regroupé les informateurs clés dans quatre catégories :

- gouvernement
- associations d'artistes<sup>(2)</sup>
- producteurs fédéraux
- autres informateurs clés

et nous avons rédigé un guide d'entrevue distinct pour chaque groupe. Tous les informateurs clés ont eu la possibilité de prendre connaissance du guide d'entrevue à l'avance et de répondre aux questions en français ou en anglais. La majorité des entrevues ont été réalisées par téléphone.

## **Sondage auprès des artistes**

Nous avons effectué un sondage par la poste auprès des artistes professionnels indépendants qui sont membres d'associations d'artistes accréditées et non accréditées. Patrimoine canadien a compilé une liste initiale de 36 associations et a envoyé à chacune une lettre expliquant l'objet du sondage et invitant ses membres à participer. La

lettre demandait aussi aux associations d'artistes de fournir leurs listes de membres à PRA aux fins du sondage.

PRA a fait un suivi de cette lettre en s'adressant par téléphone à chaque association. Par suite de ces appels, 31 des 36 associations ciblées ont accepté de participer au sondage. Sur ce nombre, 11 étaient prêtes à nous fournir leurs listes de membres et les 20 autres ont accepté de distribuer le questionnaire du sondage à un échantillon de leurs membres, en notre nom.

En fonction du nombre de membres de chaque association et de son statut (accréditée ou non accréditée), de même que sur la base d'un échantillon total de 1 000, nous avons déterminé le nombre de questionnaires à distribuer à chaque association selon la formule suivante :

- Associations non accréditées, 15 questionnaires chacune.
- Associations accréditées comptant moins de 1 000 membres, 25 questionnaires chacune.
- Associations accréditées comptant entre 1 000 et 10 000 membres, 50 questionnaires chacune.
- Associations accréditées comptant plus de 10 000 membres, un peu plus de 90 questionnaires chacune, pour constituer l'échantillon total de 1 000.

Nous avons sélectionné un échantillon aléatoire des membres des 11 associations qui nous avaient fourni des listes, nous avons posté à chacun une trousse contenant le questionnaire du sondage, une lettre de présentation et une enveloppe-retour affranchie portant notre adresse. Dans le cas des 20 autres associations (celles qui souhaitaient distribuer les questionnaires elles-mêmes), nous avons préparé le nombre pertinent de trousse de sondage et nous les avons envoyées aux associations visées en leur demandant de les distribuer à un échantillon aléatoire de leurs membres.

De plus, nous avons invité toutes les associations à informer leurs membres que s'ils ne recevaient pas le questionnaire de sondage par la poste et qu'ils souhaitaient participer, ils pourraient en commander une copie en se rendant sur le site Web de PRA.

Toutes les personnes visées par le sondage ont reçu le questionnaire en français et en anglais. Les personnes qui ont commandé le questionnaire sur le site Web de PRA ont pu l'obtenir dans la langue de leur choix.

Il faut souligner que les 15 questionnaires envoyés à une association non accréditée pour distribution à ses membres ont été retournés à PRA à cause d'une erreur dans l'adresse postale. PRA a téléphoné aux bureaux de l'association et a laissé un message demandant que cette dernière entre en contact avec nous si elle voulait participer au sondage. Cependant, cet appel n'a pas eu de suite.

Quelque 985 questionnaires (plutôt que 1 000) ont d'abord été distribués aux artistes, soit directement par PRA ou par l'intermédiaire de l'association d'artistes. De plus, nous avons reçu six demandes de questionnaires à notre site Web. Au total,

991 questionnaires ont été distribués aux artistes et nous avons reçu 296 questionnaires remplis, pour un taux de réponse de 29,9 %. Il se pourrait que certaines personnes visées par le sondage aient eu l'impression qu'elles ne connaissaient pas suffisamment la Loi pour répondre aux questions.

Le tableau 1 de la page suivante énumère les associations qui ont participé au sondage, leur effectif, le nombre de questionnaires alloués à chacune, le nombre de questionnaires reçus par chacune et le taux de réponse de chacune.

Les principaux résultats du sondage effectué auprès des artistes ont été incorporés au présent rapport. Il faut souligner qu'une grande partie des répondants ont omis de répondre à certaines questions ou ont indiqué ne pas avoir d'opinion. C'est notamment le cas des questions touchant les effets de la Loi ainsi que ses points forts et ses points faibles. Même si l'on peut trouver les résultats détaillés du sondage auprès des artistes à l'appendice D, volume II, le rapport final traite des questions auxquelles la majorité des répondants ont été en mesure de répondre -- c'est-à-dire principalement les questions touchant la pertinence de la Loi.

<b>Tableau 1 : Sondage auprès des artistes -- répartition des questionnaires et taux de réponse</b>				
<b>Association</b>	<b>Effectif total</b>	<b>Questionnaires distribués</b>	<b>Questionnaires remplis</b>	<b>Taux de réponse</b>
<b>Associations accréditées</b>				
Association of Canadian Television and Radio Artists	18 000	93	17	18,3 %
American Federation of Musicians of the United States and Canada	16 000	92	22	23,9 %
Union des artistes <sup>1</sup>	6 000	51	16	31,4 %
Canadian Actors' Equity Association	5 000	50	19	38,0 %
Guilde des musiciens du Québec	3 500	50	0	0 %
Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens	4 000	50	17	34,0 %
Writers' Guild of Canada	1 600	50	20	40,0 %
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec	1 600	50	24	48,0 %
The Writers' Union of Canada	1 400	50	31	62,0 %

Union des écrivaines et des écrivains québécois	1 200	50	19	38,0 %
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma	850	25	6	24,0 %
Conseil des métiers d'art du Québec	700	25	1	4,0 %
The Canadian Association of Photographers and Illustrators in Communications/L'Association canadienne de photographes et illustrateurs en communication	500	25	5	20,0 %
Periodical Writers' Association of Canada	500	25	8	32,0 %
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec	400	25	10	40,0 %
Playwrights' Union of Canada	400	25	8	32,0 %
Associated Designers of Canada <sup>2</sup> /Association des designers canadiens	165	30	9	30,0 %
Association des professionnels des arts de la scène du Québec	160	25	12	48,0 %
Association québécoise des auteurs dramatiques	150	25	14	56,0 %
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs québécois	147	25	8	32,0 %
<b>Associations non accréditées</b>				
Fight Directors Canada	1 000	15	4	26,7 %
Association des professionnelles de la vidéo du Québec	900	15	0	0 %
Writers' Guild of Alberta	720	15	5	33,3 %
Association of Canadian Film Craftspeople (BC)/Association des artisans du film canadien (C.-B.)	600	15	1	6,7 %
League of Canadian Poets	300	15	6	40,0 %
Centre des auteurs dramatiques	200	15	7	46,7 %

Writers' Federation of New Brunswick	174	15	4	26,7 %
Association des journalistes indépendants du Québec	150	15	0	0 %
Literary Translators' Association of Canada	100	15	1	6,7 %
Canadian Alliance of Dance Artists (Ont.)	50	15	2	13,3 %
<b>Total</b>	<b>66 466</b>	<b>991</b>	<b>296</b>	<b>29,9 %</b>

<sup>1</sup> Un questionnaire a été demandé par l'intermédiaire du site Web; cependant, il n'a pas été retourné.

<sup>2</sup> Cinq questionnaires ont été demandés par l'intermédiaire du site Web; deux ont été retournés.

## Sondage auprès des producteurs

PRA a effectué un sondage auprès des producteurs fédéraux soumis à l'application de la Loi. Patrimoine canadien a ciblé 27 producteurs fédéraux en vue du sondage. PRA a posté des questionnaires à ces 27 producteurs et a demandé aux répondants de nous retourner leurs questionnaires remplis dans une enveloppe-retour affranchie portant notre adresse ou par télécopieur, sans frais. Nous avons demandé aux personnes ayant reçu le questionnaire qui estimaient qu'un autre membre de l'organisation était mieux à même de répondre de retourner le questionnaire non rempli à PRA, en nous indiquant le nom de cette autre personne. Nous invitions ensuite cette dernière à participer au sondage.

Douze des vingt-sept questionnaires ont été retournés à PRA. Trois d'entre eux n'avaient pas été remplis; sur l'un d'eux, on indiquait que le questionnaire ne s'appliquait pas à l'organisation<sup>(1)</sup>. Ces quatre questionnaires ont été exclus de l'analyse. Donc, la taille totale de l'échantillon était de huit, soit un en français et sept en anglais.

Le taux de réponse au sondage était de 29,6 %, un peu moins que prévu. On nous a dit que certains des producteurs ciblés par Patrimoine canadien avaient décidé de ne pas retourner le questionnaire parce qu'ils étaient membres d'une association de producteurs qui avait déjà participé à la recherche dans le cadre du processus d'entrevue. Le représentant de l'association que nous avons rencontré lors d'une entrevue informelle a donné un aperçu du point de vue des membres de l'association avant l'entrevue et il s'est exprimé au nom de toute l'organisation. Quinze des producteurs de notre échantillon faisaient partie de cette association.

On trouvera les résultats détaillés du sondage auprès des producteurs à l'appendice D, volume II. Étant donné la petite taille de l'échantillon, il faut interpréter ces résultats avec circonspection.

## Notes

1. Même si nous avons invité les associations d'artistes accréditées et non accréditées à participer au processus d'entrevue, seulement deux associations non accréditées ont accepté l'invitation. Une association accréditée est une association qui a obtenu le droit exclusif, en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, de représenter un secteur artistique aux fins de la négociation d'une convention collective avec les producteurs relevant de la compétence fédérale.
2. L'organisation de ce répondant ne faisait pas partie des catégories de producteurs fédéraux énumérées dans le questionnaire.